

Nº 016

Le 27 janvier 1989

COMMENTAIRES DE M. JOE CLARK SUR LA DÉCISION  
SOVIÉTIQUE CONCERNANT LE CAS RABINOVICH

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait la déclaration suivante aujourd'hui concernant la décision soviétique sur le cas de M. Alexander Rabinovich et sa famille:

"C'est avec grand regret que j'ai appris aujourd'hui la décision des autorités soviétiques de maintenir leur refus d'autoriser Alexander et Lilia Rabinovich à émigrer d'Union soviétique afin qu'ils soient réunis avec leur famille au Canada. J'ai donné instruction à mes fonctionnaires de s'efforcer à obtenir un renversement de cette décision négative par tout moyen disponible. Cette décision contredit, selon moi, les engagements pris par les Soviétiques dans le Document final de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe".

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

Canada